

BE_ZIVILSTRAF SK 2018 484 vom 4. September 2018

BE Obergericht, 2018-09-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/be_zivilstraf_SK_2018_484

FR: BE_ZIVILSTRAF SK 2018 484 du 4 septembre 2018

IT: BE_ZIVILSTRAF SK 2018 484 del 4 settembre 2018

Regeste

infraction qualifiée à la LStup, contravention à la LStup | Betäubungsmittelgesetz

Erwägungen

E. 1

infraction qualifiée à la LStup, commise entre le 1er janvier 2017 et le 25 avril 2017, à Nidau, par le fait d'avoir vendu à D._____, au prix de CHF 45.00 ou CHF 48.00 le gramme, 200 grammes de cocaïne mélangée (taux de pureté de 85% et 86% [Cocain Base], soit 170.5 grammes de cocaïne pure) ainsi que par le fait de lui avoir remis une quantité de 120 grammes de cocaïne mélangée (taux de pureté de 85% [Cocain Base], soit 102 grammes de cocaïne pure) en la chargeant de la remettre à G._____ ;

E. 1.1

Le 4 septembre 2018, le Tribunal régional Jura bernois-Seeland, dans sa composition à cinq juges, a reconnu coupables D._____

E. 1.2

Pour la description des différentes étapes de la procédure préliminaire et de première instance, il est renvoyé aux motifs du jugement du 4 septembre 2018 (dossier de la procédure [ci-après désigné par : D.], pages 1830-1840).

E. 1.3

Par ce jugement (D. 1776-1788), s'agissant d' A._____, le Tribunal régional Jura bernois-Seeland a : I. reconnu A._____ coupable de/d' :

E. 2

contravention à la LStup, infraction commise entre le 18 octobre 2016 et le 30 juin 2017, à Zurich, par le fait d'avoir occasionnellement consommé de la cocaïne ; partant, et en application des art. 40, 43, 44 al. 1, 47, 51, 66a al. 1, 106 CP ; 19 al. 2 let. a en relation avec 19 al. 1 let. c, 19a ch. 1 LStup ; 426ss CPP ; II. condamné A._____ :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.